

France Alzheimer : Beynat adhère à la charte « Ville aidante »



Dans la foulée de la signature le lundi 21 septembre de la charte "Département aidant Alzheimer" entre le Département de la Corrèze et France Alzheimer, les élus beynatois ont voté lors du conseil municipal du mardi 22 septembre, pour l'adhésion de la commune à la charte « ville aidante Alzheimer ». A

Au côté de l'association France Alzheimer soutenue par l'association des maires de France, la commune s'engage à travers cette charte, à valoriser, soutenir et communiquer sur les dispositifs de soutien et d'information à disposition des personnes malades et des proches aidants afin de favoriser l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Ces engagements se déclinent en quatre axes : Le premier concerne la communication avec l'insertion régulière d'informations sur la maladie d'Alzheimer et sur les maladies apparentées au sein des supports de communication de la mairie (journal municipal, site Internet, Page Facebook, panneaux d'affichage). Le second consiste à informer sur les dispositifs proposés par France Alzheimer Corrèze et notamment la formation gratuite à destination des aidants. Le troisième axe consiste à faciliter la mise en place ou le déploiement de « cafés mémoire » ou d'actions de nature inclusive. Enfin le quatrième point prévoit la mise à disposition ponctuelle d'une salle pour organiser diverses actions (formation des aidants, conférences, soirées débats...).

De son côté, France Alzheimer s'engage à soutenir la municipalité et à lui apporter son expertise sur plusieurs points : En lui donnant les éléments nécessaires à l'information et à la sensibilisation sur la maladie ; en l'appuyant dans son objectif d'accompagnement ou d'orientation des administrés concernés (formation des aidants, soutien et accompagnement des personnes malades) ; en l'aidant à organiser et à

animer des prestations ou des activités en direction des personnes touchées par la maladie et leurs aidants (café papotage, actions de convivialité, atelier à mobilisation cognitive..) et enfin en animant si besoin une action de sensibilisation et de formation à destination des personnes susceptibles d'être au contact de personnes touchées (employés municipaux, commerçants...)